

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
9 RUE LEO LAGRANGE
LIVRAISON DE MATERIAUX**

N° ST 2026-034

Le Maire de la Commune de WINGLES,

Vu l'article 411-24 du Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2,
Vu le code de la voirie routière,
Vu les lois et instructions sur les voiries publiques
Vu le code pénal,
Vu le Code de la Route,
Vu le règlement Sanitaire Départemental
Vu la demande formulée par Madame TROISFONTAINE Anaïs, dans le cadre d'une livraison de matériaux au 9 rue Léo LAGRANGE à WINGLES.

Considérant, qu'il importe de régler la circulation à l'intérieur de la commune,

ARRETE

- ARTICLE 1^{er}** : **Emprise sur la voie Publique**
Madame TROISFONTAINE Anaïs est autorisée à occuper le domaine public dans le cadre d'une livraison de matériaux le samedi 28 mars 2026 sur le bien sis 9 rue rue Léo LAGRANGE à WINGLES.
- ARTICLE 2** : Le pétitionnaire devra prendre toutes mesures nécessaires pour la sécurité des automobilistes et des piétons pendant la durée de l'occupation du domaine public.
- ARTICLE 3** : Conformément aux dispositions des articles R 417-10 et R 417-11 du Code de la Route, les manquements aux obligations édictées par le présent arrêté seront punis des amendes prévues pour les contraventions de 2^{ème} et 4^{ème} classes
- ARTICLE 4** : Afin de préserver la sécurité des travailleurs, des piétons et des biens, tout véhicule irrégulièrement stationné dans la zone réglementée par le présent arrêté ou gênant ou présentant un risque pour lui-même pourra être mis en fourrière.
- ARTICLE 5** : La signalisation temporaire modifiant le stationnement et ou la circulation des véhicules sera mis en place par les soins de l'intervenant de façon très apparente, conformément à la législation en vigueur.
- ARTICLE 6** : Les Services de la Police Municipale, Monsieur la Direction Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, et Madame le Commandant du Commissariat de CARVIN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de WINGLES.

Fait à Wingles, le 17 mars 2026

Le Maire,



Sébastien MESSENT

